



Bloc optionnel Sécurité

Sauvetage en milieu aquatique

Proposition Yannick Vanpouille :

- Concevoir, organiser, gérer la surveillance et la sécurité d'un lieu de pratique des activités aquatiques qu'il soit artificiel (centre nautique) ou naturel, d'accès gratuit ou payant ;
- Porter secours à tout public et gérer les secours en cas d'accident ;
- Gérer un poste de secours et s'intégrer dans un POSS ;
- Assurer l'hygiène de l'eau et de l'air y compris en gérant les matériels spécifiques correspondant ;
- Assurer l'accueil du public et la relation aux usagers dans le cadre de l'animation et de la surveillance des lieux de pratique.

SSMA : référentiel

Article 5 - Il atteste des compétences de son titulaire à exercer en autonomie, dans le domaine du « sauvetage et de la sécurité en milieu aquatique », à :

- concevoir la sécurité dans les baignades ouvertes gratuitement au public aménagées et autorisées ainsi que dans les établissements de baignade d'accès payant ;
- gérer la sécurité d'un lieu de pratique des activités aquatiques ;
- porter secours à tout public en milieu aquatique ;
- gérer les secours en cas d'accident ;
- gérer le poste de secours ;
- gérer l'hygiène de l'eau et de l'air ;
- s'intégrer dans le milieu professionnel.





Annexe II

Référentiel professionnel

I - Description du métier

Les titulaires du certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » associé aux diplômes visés à l'article 1 portent le titre de maître-nageur sauveteur.

Les titulaires du certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » interviennent dans les baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées ainsi que dans les établissements de baignade d'accès payant. Les activités s'exercent aujourd'hui principalement dans le cadre des collectivités territoriales, du secteur marchand (centre aquatique, centre de remise en forme, activité libérale, etc.) et associatif (club sportifs affiliés ou non à une fédération) ou du secteur sportif professionnel.

Ces professionnels peuvent être amenés à intervenir sur tous les publics du très jeune enfant au senior et toutes activités. Ils peuvent être employés par différentes structures :

- collectivités territoriales ;
- associations sportives ;
- associations sportives scolaires ou universitaires ;
- centres labellisés d'entraînement ou pôles ;
- comité central d'entreprise ;
- structures privées et publiques ;
- établissements publics de formation ;
- écoles régionales de formation aux activités de la natation ;
- les structures portant l'opération « nagez grandeur nature » ;
- accueils collectifs de mineurs.

II - Fiche descriptive d'activités complémentaires

La diversité des pratiques amène ces professionnels à inscrire leur action en cohérence avec le projet de la structure employeur.

Les modes d'intervention qu'ils développent en autonomie s'inscrivent dans une logique de travail individuelle et/ou collective pour :

- concevoir la sécurité des activités aquatiques ;
- gérer la sécurité d'un lieu de pratiques des activités aquatiques ;
- porter secours à tout public en milieu aquatique ;
- gérer les secours en cas d'accident ;
- gérer le poste de secours ;
- gérer l'hygiène de l'eau et de l'air ;
- s'intégrer dans le milieu professionnel.



Annexe III

Référentiel de certification

UC 1 - Être capable de s'intégrer dans le milieu professionnel

OI 1.1 - Être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à son intégration dans le milieu professionnel

OI 1.1.1 - Être capable de mobiliser les connaissances réglementaires liées à la fonction de maître nageur-sauveteur

OI 1.1.2 - Être capable de mobiliser les connaissances liées à la fonction publique territoriale ou à une structure d'emploi privé

OI 1.1.3 - Être capable de mobiliser les connaissances liées aux partenaires institutionnels

OI 1.1.4 - Être capable de mobiliser les connaissances réglementaires liées au droit du travail

OI 1.1.5 - Être capable de mobiliser les connaissances liées aux notions de responsabilité civile et pénale

OI 1.2 - Être capable de s'intégrer dans une équipe de travail

OI 1.2.1 - Être capable de s'intégrer dans la chaîne hiérarchique

OI 1.2.2 - Être capable de s'intégrer dans son environnement institutionnel

OI 1.2.3 - Être capable de respecter les différents niveaux de responsabilité et les procédures liées à une structure d'emploi

OI 1.2.4 - Être capable de s'intégrer dans les groupes de travail au sein d'une structure d'emploi

OI 1.2.5 - Être capable de s'intégrer dans la culture d'entreprise

OI 1.3 - Être capable de gérer les relations avec les usagers

OI 1.3.1 - Être capable de faire respecter le règlement intérieur et les consignes de sa hiérarchie

OI 1.3.2 - Être capable de gérer des situations de conflits

OI 1.3.3 - Être capable de prendre en compte les besoins des différentes catégories d'usagers

OI 1.3.4 - Être capable de répondre aux besoins des différentes catégories d'usagers

OI 1.3.5 - Être capable d'adapter son mode de relation selon les différentes catégories d'usagers

UC 2 - Être capable de mettre en œuvre les moyens technologiques à sa disposition pour le maintien de l'hygiène d'un lieu de pratique

OI 2.1 - Être capable de mobiliser les connaissances relatives à l'hygiène et au traitement de l'air et de l'eau

OI 2.1.1 - Être capable de mobiliser les connaissances réglementaires liées aux normes d'hygiène et de traitement de l'air et de l'eau d'une piscine

OI 2.1.2 - Être capable de mobiliser les connaissances réglementaires liées aux normes d'hygiène, de l'air et de l'eau en milieu naturel

OI 2.1.3 - Être capable de mobiliser les connaissances liées à l'utilisation du matériel nécessaire pour assurer une bonne qualité de l'hygiène et du traitement de l'air et de l'eau en piscine



OI 2.1.4 - Être capable de mobiliser les connaissances liées aux différents contrôles sanitaires des différents lieux de pratique

OI 2.2 - Être capable de gérer le matériel nécessaire à la mise en œuvre des moyens technologiques pour le maintien de l'hygiène d'un lieu de pratique

OI 2.2.1 - Être capable de définir les besoins d'achat en matériel

OI 2.2.2 - Être capable de vérifier l'application des règles et normes pour l'utilisation du matériel

OI 2.2.3 - Être capable de s'assurer du bon fonctionnement du matériel nécessaire au maintien de l'hygiène d'un lieu de pratique

OI 2.2.4 - Être capable d'assurer l'entretien de base du matériel nécessaire au maintien de l'hygiène d'un lieu de pratique

OI 2.2.5 - Être capable de gérer les difficultés liées au dysfonctionnement du matériel nécessaire au maintien de l'hygiène d'un lieu de pratique

OI 2.2.6 - Être capable de tenir à jour les documents administratifs liés au maintien de l'hygiène d'un lieu de pratique

OI 2.2.7 - Être capable de rendre compte à la chaîne hiérarchique

OI 2.3 - Être capable d'assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau

OI 2.3.1 - Être capable de prévenir les risques

OI 2.3.2 - Être capable de définir les moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité

OI 2.3.3 - Être capable d'intervenir en cas d'incident ou d'accident lié à la sécurité

OI 2.3.4 - Être capable d'organiser des simulations d'incident ou d'accident lié à la sécurité

OI 2.3.5 - Être capable de prendre des dispositions pour assurer la sécurité des usagers

UC 3 - Être capable d'assurer la sécurité d'un lieu de pratique

OI 3.1 - Être capable d'organiser la sécurité d'un lieu de pratique

OI 3.1.1 - Être capable d'analyser la réglementation, la demande de l'employeur et les attentes des usagers

OI 3.1.2 - Être capable d'élaborer un POSS

OI 3.1.3 - Être capable de définir les moyens nécessaires à la sécurité d'un lieu de pratique

OI 3.1.4 - Être capable de proposer des stratégies d'action dans le domaine de la prévention liée à la sécurité d'un lieu de pratique

OI 3.1.5 - Être capable de gérer l'aménagement et les espaces d'activités pour garantir la sécurité des pratiques

OI 3.1.6 - Être capable d'utiliser des moyens de signalisation

OI 3.2 - Être capable d'évaluer les risques en matière de sécurité en piscine et en milieu naturel

OI 3.2.1 - Être capable d'évaluer les risques liés à la zone de surveillance

OI 3.2.2 - Être capable d'évaluer les risques liés aux différentes activités dans un lieu de pratique



OI 3.2.3 - Être capable d'évaluer les risques liés aux personnes

OI 3.2.4 - Être capable d'évaluer les risques liés à l'environnement et aux conditions météorologiques

OI 3.2.5 - Être capable de vérifier la non-dangerosité d'un lieu de pratique

OI 3.3 - Être capable de s'intégrer dans un dispositif de sécurité

OI 3.3.1 - Être capable de se positionner dans une chaîne d'organisation des secours

OI 3.3.2 - Être capable de se positionner dans une équipe de surveillance

OI 3.3.3 - Être capable de maintenir ses capacités opérationnelles dans le domaine du secours à la personne

OI 3.3.4 - Être capable d'adopter un comportement conforme à sa mission de sauveteur

OI 3.3.5 - Être capable de travailler en équipe dans un dispositif de sécurité

OI 3.4 - Être capable d'organiser la surveillance et les secours en piscine et en milieu naturel

OI 3.4.1 - Être capable de préparer le matériel nécessaire à la surveillance

OI 3.4.2 - Être capable de prendre en compte les conditions liées à la pratique

OI 3.4.3 - Être capable de prendre en compte les conditions liées à l'environnement, à la fréquentation et aux risques spécifiques d'un lieu de pratique

OI 3.4.4 - Être capable de baliser un lieu de pratique

OI 3.4.5 - Être capable de mettre en œuvre les techniques de surveillance liées à la sécurité d'un lieu de pratique

OI 3.4.6 - Être capable de coordonner une équipe de sauveteurs

OI 3.5 - Être capable de gérer un poste de secours

OI 3.5.1 - Être capable de vérifier la fonctionnalité du poste de secours et l'application des règles et normes liées à la gestion d'un poste de secours

OI 3.5.2 - Être capable de vérifier l'ensemble du matériel et des équipements d'un poste de secours

OI 3.5.3 - Être capable d'assurer l'entretien d'un poste de secours et de son matériel

OI 3.5.4 - Être capable d'utiliser le matériel nécessaire à la protection individuelle et collective

OI 3.5.5 - Être capable de définir les besoins d'achat en matériel

OI 3.6 - Être capable de mobiliser les connaissances liées à la spécificité du milieu naturel

OI 3.6.1 - Être capable de mobiliser les connaissances liées à la réglementation

OI 3.6.2 - Être capable de mobiliser les connaissances liées aux techniques de recherche de victime

OI 3.6.3 - Être capable de mobiliser les connaissances liées à l'hygiène de l'eau en milieu naturel

OI 3.6.4 - Être capable de mobiliser les connaissances liées aux dangers des baignades